

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 20 juin 2025

De la commune NEUVILLE-BOSC

Séance Ordinaire du 20 juin 2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 juin 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Annie LEROY, Maire.

Etaient présents : Mmes DECAMP, LEJEUNE, LEROY, LESCA, MEYER et Mrs CATTELOIN, COULETEL, GOMES, SAINT-POL

Absents excusés : Mme OUGHIS-HENRY
M. FLEURY

Absents : M. DUPUY, M. DUJARDIN et M. RAYNAUD

Secrétaire de séance : Mme Virginie DECAMP

Ouverture de séance : 20h00

Assistait également au Conseil Municipal, Madame Sabine HERBELIN, secrétaire de Mairie
Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 04 avril 2025, préalablement porté à la connaissance des Conseillers Municipaux par mail, est adopté à l'unanimité.

I/ Point de situation

Madame le Maire fait le point sur les sujets suivants :

- La gestion des problématiques de ruissellements agricoles, en aval des bassins de rétention situés en amont de la rue de la Côte Mignonne impose le bornage du chemin et la matérialisation des limites des parcelles ZC 93, 94, 95 et 96 afin de pouvoir visualiser précisément l'ampleur de l'emprise d'une éventuelle noue.
Dès réception des documents finalisant la prestation du géomètre, ceux-ci seront transmis à Cyril LOGEREAU Directeur du Syndicat Mixte du Bassin de l'Epte en charge de ce dossier.
- Pendant les vacances scolaires d'été, il est envisagé le changement du portail de l'école avec révision du seuil pour bonne gestion de l'écoulement des eaux en cas de fortes pluies.
- La vente des billets de tombola pour la manifestation du 26 avril à la Bibliothèque, dans le cadre de la Journée Mondiale du Livre, a permis de rassembler au total la somme de 545.00 €, somme partagée, au prorata du nombre d'élèves quelle que soit la commune de résidence des parents, soit arrondie à 330.00 € pour l'école de Neuville-Bosc et 215.00 € pour l'école de Monts.
- Il est rappelé que
 - Le Tribunal Judiciaire de Beauvais a été saisi en juin 2024 avec transmission d'un procès-verbal d'infraction au Code de l'urbanisme à l'encontre de la SCI de Neuville en charge de la gestion du site Ferme Havard.
 - Monsieur le Préfet a été saisi en mars 2025 sur ce même point ainsi que sur l'absence de Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) concernant la cession des parts sociales de la SCI de Neuville (gérant la Ferme Havard), la Commune se trouvant ainsi lésée par rapport à l'emplacement réservé sur les parcelles C 139 et 143.
Un suivi du Tribunal est fait puisqu'en mars 2025 Monsieur le Procureur de la République de Beauvais a chargé le service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie du Bureau des Procédures et de l'Expertise de rédiger un rapport sur cette affaire.
Pour le second point, il nous est signifié qu'un litige qui conduit à statuer sur les conditions de réalisation d'une cession relève de la compétence judiciaire, l'action en nullité en cas de défaut de DIA s'exerçant devant le Tribunal Judiciaire.

Auquel cas, nous sommes invités à prendre l'attache d'un avocat et à se rapprocher du Tribunal Judiciaire de Beauvais.

- Deux concerts à l'Eglise sont prévus dans les semaines et mois à venir : dans le cadre du Festival du Vexin le 28 juin à 18h30, et variations autour de Brassens le 12 octobre à 14h30.

II/ Eglise : Travaux de restauration

Les travaux menés par la Communauté de Communes des Sablons concernant la restauration des bancs et planchers sont achevés.

III/SMAS :

Assainissement collectif dans les hameaux de Petit et Grand Alléré

Les travaux de mise en place de l'assainissement collectif dans l'espace public sont achevés.

Raccordement dans le Hameau de Tumbrel

Les travaux de raccordement dans l'espace privé sont en cours.

IV/Voiries Communales

Les travaux sont achevés.

Nous restons dans l'attente des documents liés à la réception du chantier pour faire valoir nos droits à subventions.

V/ Mairie : Travaux de réhabilitation

Dans le cadre de la réfection d'une partie des façades, les nouvelles normes concernant la gestion des aléas Retrait Gonflement ont impliqué une étude géotechnique approfondie avec comme impact un surcoût de l'ordre de 7 000.00 € et un retard d'un mois dans le calendrier prévisionnel.

VI/Questions Diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h36.

Madame Le Maire remercie les membres du Conseil de leur présence.